

RETRAITE ÉCLAT

Révèle ce qui brûle en toi

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

22 — 26 août 2026 · Tierra Cosmica, Andalousie, Espagne

Co-facilitée par Alexia (Hazana Holistic) et Mélangy (Kleo Phe)

Article 1 — Objet

Les présentes conditions générales régissent la participation à la Retraite ÉCLAT, retraite de transformation et de déploiement d'une durée de 5 jours (4 nuits), se tenant du 22 au 26 août 2026 à Tierra Cosmica, Andalousie, Espagne. La retraite est co-facilitée par Alexia (Hazana Holistic) et Mélangy (Kleo Phe), avec la participation de Yann (Algiz Harmony) pour les sessions optionnelles.

Article 2 — Inscription et confirmation

L'inscription se fait par le remplissage du formulaire d'inscription en ligne et le versement de l'acompte. La place est confirmée uniquement à réception de l'acompte. Le nombre de places est limité à 14 participantes. Les inscriptions sont traitées par ordre d'arrivée.

Article 3 — Tarifs et prestations incluses

Chambre double premium : 1 650 € par personne. Chambre triple charme : 1 450 € par personne.

Inclus dans le tarif : l'hébergement (4 nuits), la pension complète (du dîner du 22 août au petit-déjeuner du 26 août), l'intégralité du programme de la retraite, les cérémonies de Cacao Cérémoniel, Lotus Bleu et Rapeh, et tous les matériaux nécessaires aux ateliers.

Non inclus : le transport jusqu'au lieu de la retraite, les transferts depuis l'aéroport de Malaga (possibilité d'organisation collective une fois le groupe formé), les sessions optionnelles de Kambo et les massages deep tissue proposés par Yann (Algiz Harmony). Les tarifs et les inscriptions pour ces sessions seront communiqués une fois le groupe formé. Les dépenses personnelles ne sont pas incluses.

Article 4 — Modalités de paiement

Un acompte de 600 € est dû à l'inscription pour confirmer la place. Le solde est à régler au plus tard le 22 juillet 2026, soit un mois avant le début de la retraite.

Le paiement s'effectue par virement bancaire. Les coordonnées seront communiquées par email après validation de l'inscription.

Un plan de paiement est possible sur demande. Merci de nous contacter pour en discuter.

Article 5 — Conditions d'annulation par la participante

A. Annulation pour raison personnelle :

- L'acompte de 600 € n'est pas remboursable, mais il est transférable à une autre participante si la participante annulante trouve une remplaçante.
- Annulation à plus de 30 jours avant le début de la retraite (avant le 23 juillet 2026) : seul l'acompte est retenu. Le solde déjà versé est remboursé.
- Annulation entre 30 et 15 jours avant le début (du 23 juillet au 7 août 2026) : 50 % du montant total est dû.
- Annulation à moins de 15 jours avant le début (après le 7 août 2026) : la totalité du montant est due.

B. Annulation pour raison documentée (maladie, accident, urgence familiale justifiée par un document) :

- L'acompte de 600 € n'est pas remboursable, mais il est transférable à une autre participante si la participante annulante trouve une remplaçante.
- Annulation à plus de 15 jours avant le début de la retraite (avant le 7 août 2026) : seul l'acompte est retenu. Le solde déjà versé est remboursé.
- Annulation à moins de 15 jours avant le début (après le 7 août 2026) : 50 % du montant total est dû.

Dans tous les cas, l'annulation doit être communiquée par écrit (email).

Article 6 — Modification ou annulation par les organisatrices

En cas de circonstances exceptionnelles empêchant la tenue de la retraite aux dates prévues (maladie d'une facilitatrice, problème lié au lieu, restrictions de voyage, force majeure), les organisatrices proposeront de nouvelles dates d'un commun accord avec les participantes inscrites. Si les nouvelles dates ne conviennent pas à une participante, un remboursement intégral sera effectué.

Article 7 — Assurance annulation voyage

Les organisatrices recommandent vivement à chaque participante de souscrire une assurance annulation voyage couvrant les cas de force majeure (maladie, accident, restrictions de voyage, pandémie, catastrophe naturelle). Cette assurance est à la charge de la participante et doit être souscrite dès la confirmation de l'inscription.

Article 8 — Santé et responsabilité

La participante déclare être en bonne santé physique et psychologique et apte à participer aux activités proposées. Elle s'engage à signaler toute condition médicale, traitement en cours, ou contre-indication dans le formulaire d'inscription.

Une décharge spécifique relative aux pratiques cérémonielles (Cacao Cérémoniel, Rapeh) et aux sessions de Breathwork et libération somatique sera signée séparément avant le début de la retraite.

Article 9 — Confidentialité

Tout ce qui est partagé au sein du cercle pendant la retraite est strictement confidentiel. Chaque participante s'engage à respecter la confidentialité des échanges, partages et expériences des autres participantes.

Article 10 — Droit à l'image

Des photos et vidéos pourront être prises pendant la retraite à des fins de communication. La participante sera informée et pourra exprimer son refus à tout moment. Aucune image sensible (moments de

vulnérabilité, partages intimes) ne sera partagée sans validation préalable de la participante concernée.

Article 11 — Cadre légal

La retraite ÉCLAT ne constitue en aucun cas une prestation médicale, thérapeutique ou psychologique. Les facilitatrices ne sont ni médecins ni psychothérapeutes. Les pratiques proposées s'inscrivent dans un cadre de développement personnel et de bien-être. Elles ne se substituent en aucun cas à un suivi médical ou psychologique.

Article 12 — Acceptation

En validant le formulaire d'inscription en ligne, la participante déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales, les avoir téléchargées et lues, et les accepter sans réserve.

Retraite ÉCLAT — une co-crédation d'Alexia (Hazana Holistic) et Mélény (Kleo Phe)

Pour toute question : contact@hazanaholistic.com / contact@kleophe.com